

**BAREME DES HONORAIRES DE L’AGENCE ADL**

**HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR**

**SERVICE TRANSACTION VENTE**

**Tarifs applicables au 8/11/2021**

* **Pour un prix de vente de 0 à 16 500 €**: rémunération forfaitaire minimale de 2000 € TTC.
* **Pour un prix de vente de 16 501 € à 25 000 €** : 12 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente compris entre 25 001 et 60 000 €** : 10 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente compris entre 60 001 et 100 000 €** : 9 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente compris entre 100 001 et 150 000 €** : 8 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente compris entre 150 001 et 200 000 €** : 7.5 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente compris entre 200 001 et 250 000 € :** 7 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente compris entre 250 001 et 350 000 € :** 6,5 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente compris entre 350 001 et 500 000 € :** 6 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente supérieur à 500 000 €** : 5% TTC du prix de vente.

**Principe du non cumul :** l’application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l’engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

**Coût d’un avis de valeur** : 300 € TTC (rappel un avis de valeur ne constitue pas une expertise).

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l’agence en possession du mandat initial.